VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

"LOI DROGUE"

Par Profil supprimé Postée le 26/01/2010 09:42

Bonjour,
Je chercherais a savoir:
Quelles sont les lois relatives dans les autres pays sur la drogue ?
Quelles sont les responsabilités face à la drogue ?
Quelles sont les solutions proposées legislativement ?
Merci, Cordialement Mr jack

Mise en ligne le 26/01/2010

Bonjour,

Le mot "drogue" regroupe plusieurs produits.

D'une part, des produits reglémentés par la loi comme l'alcool, le tabac et les médicaments sont considérés comme des drogues.

D'autres part, des substances interdites par la loi comme le cannabis, la cocaine ou l'héroine, pour ne citer qu'elles sont aussi des drogues.

Par ailleurs, un cadre législatif est appliqué dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne ainsi que dans le reste du monde. Ce cadre réglemente la fabrication, la vente, l'usage l'importation et l'exportation des drogues licites et illicites.

Concernant, les responsabilités face à la drogue, le législateur est tenu d'appliquer les sanctions prévues par la loi.

La question de "solutions" se poserait aussi en terme de prise en charge.

En France, un dispositif pluridisciplinaire en addictologie est capable d'accueillir gratuitement et confidentiellement les usagers des drogues ainsi que leur entourage.

Nous souhaitons souligner que les différents types de prise en charge reposent sur la libre adhésion de la personne ainsi que sur son désir d' entreprendre une démarche de soins.

Vos questions restent tout de même très vastes. Pour connaître la réglementation sur la drogue dans un pays en particulier, nous vous invitons à nous re écrire en précisant ces éléments.

Enfin, pour obtenir plus d'informations,vous pouvez également appeler notre service au 0 800 23 13 13 de 8h à 2h, gratuit depuis un poste fixe.

Cordialement.